Le procès Mediator aura bien lieu

Compte Test - 2013-05-23 17:21:00 - Vu sur pharmacie.ma

Le tribunal correctionnel de Nanterre a décidé de juger un volet de l'affaire dans lequel Jacques Servier, le responsable du groupe pharmaceutique, comparaît pour tromperie aggravée au côté de quatre coprévenus, dans le cadre d'une procédure express, dite de citation directe, c'est à dire sans instruction.

En effet, la présidente de la XVe chambre a indiqué que c'est à l'issue des débats qu'elle se prononcera sur les nombreux arguments juridiques soulevés par les avocats du clan Servier pour faire cesser le procès.

C'est donc assurément une défaite pour Jacques Servier qui, après une brève apparition mardi était toujours absent du banc des prévenus. «Pour des raisons de santé», selon son entourage. À 91 ans, le responsable du puissant groupe pharmaceutique, va donc devoir se préparer à un moment que les victimes attendent. Pour la première fois, il va devoir s'expliquer à la barre du tribunal à une date qui n'a d'ailleurs toujours pas été fixée.

Lors d'une brève suspension d'audience, les avocats des parties civiles n'ont guère caché leur satisfaction de voir le procès se poursuivre. «Il le fallait car les victimes sont en train de mourir», lance Me Mouhou, intervenant à Nanterre pour une personne invalide aujourd'hui. «Mais dans le cadre de la procédure à Paris, je représente une autre victime aujourd'hui décédée», poursuit-il. A l'origine de cette procédure à Nanterre, Me Honnorat savoure aussi cette victoire. «Cette procédure n'est pas un choix d'humeur. On sait que les dossiers de santé publique sont toujours compliqués», dit-il. Et peuvent, on le sait, s'éterniser durant des années à l'instruction.